

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014



L'an deux mille quatorze et le dix décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. VIAELLE Daniel et après convocations régulièrement faites à domicile.

Nombre de Membres : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Présents : MM (Mmes) : VIAELLE Daniel - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme - VISTE-ESTIEU Muriel - MARTINET Serge - SEGUIER Christian - GRENET Yvette - GENSAC Françoise - CLAVEL Roger - SENEGAS Sylvie - CARME Cédric - MOURET Daniel - DURAND Julie - VIEU Jean-Luc - CABROL Muriel - COMBRET Gilbert - ROQUES Catherine - SENEGAS Jean-Marie -

Ont donné pouvoir : MOLINIER Guilaine

Secrétaire de séance : CABROL Muriel

OBJET : MOTION RELATIVE A LA REHABILITATION COLLECTIVE « DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE » DE LA GUERRE DE 1914-1918

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du texte distribué en séance et après en avoir débattu,

APPROUVE les termes de la motion ci-après :

« La Première Guerre mondiale, avec un cortège de 60 millions de combattants de 20 millions de blessés, de 9 millions de morts, de 4 millions de veuves et de 8 millions d'orphelins aura été un théâtre de l'horreur humaine sans précédent.

Aujourd'hui, alors que les derniers acteurs de cette tragédie ont disparu, qu'une généreuse fraternité a remplacé la férocité belliqueuse des nations et que, selon les termes de Victor Hugo « l'esprit de conquête a été transfiguré en esprit de découverte », il est grand temps d'honorer nos morts, tous nos morts, et de reconnaître, sans distinction aucune, qu'ils l'ont tous été pour la France.

Le Conseil Municipal réuni ce jour en sa séance plénière, tient à affirmer sa volonté que la France s'engage à la réhabilitation collective des 650 fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918.

Plongés dans un désespoir sans fond, ces soldats refusèrent d'être des sacrifiés.

Immergés dans la boue, dans l'atrocité des combats, jusqu'au bout de la souffrance humaine, ils ont néanmoins fait front, au milieu d'une indicible sauvagerie, armés de leur courage et d'une souveraine humanité.

Rien ne pourra jamais décrire autant que ceux qui l'ont vécu, l'horreur dans laquelle ils ont été plongés.

Un large consensus existe dans notre société pour estimer que la plupart de ces soldats n'étaient pas des lâches » mais de « bons soldats, qui avaient fait leur devoir et ne méritaient pas la mort », souligne le rapport remis au Ministre des Anciens Combattants, par le groupe de travail animé par le Président du Conseil scientifique de la Mission de centenaire Antoine Prost.

Les circonstances sont aujourd'hui connues, le débat sur les faits est tranché, il reste à en tirer les conséquences au plan mémoriel et symbolique, pour réintégrer pleinement les fusillés dans la mémoire nationale.

Car c'est devant cette mémoire-là que nous sommes aujourd'hui engagés dans notre responsabilité de français et plus encore dans celle des femmes et des hommes qui ont à reconnaître ceux qui sont morts dans le devoir et dans la dignité.

Cela fait aujourd'hui un siècle que ce conflit a débuté et depuis sa conclusion, malgré les multiples demandes formulées, l'État tarde toujours à reconnaître la mémoire de ceux qui ont pourtant bel et bien existé, combattu et livré jusqu'à leurs ultimes forces d'hommes debout avant de tomber pour la France.

Il est temps aujourd'hui que la République unisse, dans une mémoire apaisée, tous ces soldats qui sont morts pour elle ou par elle...

Lors du lancement de la commémoration du centenaire, le chef de l'Etat a évoqué cette page de notre Histoire en annonçant avoir demandé au ministre de la Défense qu'« une place soit accordée à l'histoire des fusillés aux Invalides ». « Je souhaite au nom de la République qu'aucun des Français qui participèrent à cette mêlée furieuse ne soit oublié » va-t-il expliqué.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Président de la République :

Que la France prononce officiellement la réhabilitation collective des 650 « fusillés pour l'exemple » de 1914-1918 ».

Pour extrait conforme,
A Saint Amans Sout
Le 11 décembre 2014



Le Maire

Daniel VIAELLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture
et publication le 11 décembre 2014

